

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 février 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAC 660** Subvention (5.000 euros) avec l'association Les Lumières (15e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Lumières (15e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Lumières, 129 rue Saint-Charles 75015 Paris. 25261- 2017\_01508.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017, provision pour subventions au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**